

LA CLINIQUE JURIDIQUE ROSA
PARKS POUR LES DROITS HUMAINS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024-2025



SOMMAIRE



LA CLINIQUE JURIDIQUE ROSA PARKS POUR LES DROITS HUMAINS

L'ÉQUIPE

LA CLINIQUE DANS LA FACULTÉ DE DROIT

LES PROJETS 2025

DROIT DES MIGRATIONS :

1. PARTENARIAT AVEC BELREFUGÉES
2. PARTENARIAT AVEC LE COLLECTIF DES FEMMES
3. MERCATOR

DROIT SOCIAL

DROIT PUBLIC ET DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

ART ET DROIT

CONCLUSIONS, DÉFI ET PERSPECTIVES D'AVENIR

LA CLINIQUE JURIDIQUE ROSA PARKS POUR LES DROITS HUMAINS

*Une clinique engagée dans la recherche,
l'apprentissage et la défense d'un monde plus juste*

**LE PRÉSENT RAPPORT PRÉSENTE LES RÉALISATIONS DE LA
CLINIQUE JURIDIQUE ROSA PARKS POUR LES DROITS HUMAINS DE L'UCLouvain,
POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2024-2025.**

Créée en 2018 au sein de la Faculté de droit de l'UCLouvain, la Clinique juridique Rosa Parks pour les droits humains propose aux étudiant.es de Master de réaliser leur mémoire de fin d'études en collaboration avec des associations investies dans le domaine des droits humains. Il s'agit d'une approche pédagogique qui associe le learning by doing et le service learning.

En juin 2025, Hugo nous raconte son expérience clinique :

« Dans le cadre de la promotion 2024-2025 de la Clinique Rosa Parks, six étudiantes et moi avons eu l'occasion de travailler avec les parties requérantes du Farmer Case. Cette action judiciaire vise à engager la responsabilité civile de TotalEnergies pour sa contribution massive au dérèglement climatique. Nous avons apporté notre aide sur certaines des nombreuses questions juridiques qui émaillent cette affaire. À l'heure du bilan, je dirais que l'expérience clinique offre une multitude d'opportunités inhabituelles dans le cadre d'un mémoire. J'ai ainsi pu assister à des réunions stratégiques, aller apporter mon aide aux avocates à leur cabinet et fêter la remise des conclusions. Le plus impensable (mais également le plus stressant) est d'avoir directement rédigé des extraits des conclusions en coopération avec les avocates et d'autres experts du lien causal, mon sujet de mémoire. Enfin, en devant réfuter des arguments bien ficelés par les avocat.e.s de la partie adverse sur un concept à la frontière du droit et de la philosophie, j'ai été amené à complexifier mon rapport à la normativité, ce qui m'a permis in fine de rendre mes valeurs plus profondes et plus assumées. Si c'était à refaire, bien qu'il s'agisse d'un investissement indéniable en temps et en énergie, je recommencerais sans hésiter. »

Depuis 2018, ils et elles sont presque trois cents mémorant.es en droit à avoir participé aux travaux de la Clinique Rosa Parks pour les droits humains, au bénéfice d'une quinzaine de projets et d'associations. Les étudiant.es développent ainsi des compétences pratiques et une expérience de terrain en lien avec des acteurs et actrices du monde associatif. Les thèmes abordés les amènent également à réfléchir, dans des contextes concrets, à l'équilibre complexe entre la protection des droits humains et les intérêts de la société. Ils prennent ainsi conscience à la fois de la vulnérabilité et de l'importance fondamentale de ces droits face aux nombreux défis de la société contemporaine.

La clinique, nommée en hommage à l'une des grandes figures de la lutte pour les droits civiques, a été fondée en 2018, en Faculté de droit, par les professeures Sylvie Sarolea, Auriane Lamine et Céline Romainville, toutes trois réunies autour d'un double constat ; d'une part, certaines associations n'ont pas toujours les moyens de mener des recherches juridiques approfondies pourtant nécessaires à leur pratique quotidienne, d'autre part, beaucoup d'étudiant.es en droit veulent ancrer leurs réflexions dans une réalité concrète.

Pédagogie, implication sociale, recherche scientifique : voilà trois objectifs que s'est fixée la Clinique Rosa Parks pour nourrir le dialogue entre le monde académique et la société civile.

Au niveau pédagogique, il s'agit de permettre aux étudiant.es de développer leur aptitude à identifier et à traiter les questions juridiques pointues que posent certaines problématiques sociétales. Il s'agit d'une occasion unique de développer une expérience professionnelle en matière de droits humains, en collaboration avec des professionnels tenus par des impératifs de qualité et de délai.

Quant à l'implication sociale, la thématique transversale à la Clinique est la défense des droits humains. Le programme est ouvert et peut entrer en relation avec toutes les disciplines du droit autour de ce fil rouge. Les projets dans lesquels la Clinique est particulièrement engagée concernent le genre et l'égalité entre femmes et hommes, la lutte contre le changement climatique, les droits des personnes migrantes, la diversité et la justice pénale.

Enfin, au niveau scientifique, le travail mené par les étudiant.es se réalise dans le cadre du mémoire, sous la supervision d'une promotrice et de la coordinatrice de la Clinique et en collaboration avec l'association partenaire et les équipes de recherche. Le contenu des recherches est déterminé par les questionnements juridiques qui émanent de la société civile. Les mémoires nourrissent en cela la recherche par la confrontation des savoirs théoriques avec l'expertise de terrain.

Concrètement, les matières couvertes par la clinique en 2024-2025 vont du droit constitutionnel au droit social en passant par le droit des migrations et le droit international privé. Enfin, nous avons créé un pôle « Art & Droit » au sein de la clinique – qui sera pérennisé dès janvier 2026, et ce pour deux ans, grâce à un financement du Fonds de développement pédagogique dans sa section innovation.

L'ÉQUIPE

SIX PROFESSEUR.ES ET
UNE COORDINATRICE



En 2024-2025, la clinique était portée par six enseignant.es : Céline Romainville, Auriane Lamine, Sylvie Sarolea, Stéphanie Francq et Raphaël Van Steenberghe. Christine Flamand quant à elle soutenait la section droit des migrations tant sur le fond (en termes de formation) que sur l'organisation pratique aux côtés de Claire-Marie Lievens, la coordinatrice de la clinique.

En effet, depuis le début de l'aventure clinique, les travaux sont coordonnés par un.e travailleur.se à mi-temps. Ce travail de coordination permet d'assurer le contact avec les ONG, de construire les projets en relation avec elle, de réunir les équipes, de suivre les étudiant.es sur le terrain. C'est un travail essentiel aux côtés des Professeurs. La coordination est indispensable à la logique de projet sous-tendant la clinique qui doit à la fois être en lien avec le terrain, les étudiant.es, les enseignant.es mais aussi les nombreux réseaux auxquels elle participe. Ces tâches de représentation, de recherche de bonnes pratiques, de relation avec d'autres projets similaires sont essentielles pour capitaliser les efforts et envisager des projets en collaboration.

LA COMMUNICATION



Depuis 2021, la clinique met l'accent sur la visibilité de ses travaux et réalisations mais aussi sur la communication vers l'extérieur ([page web](#), [LinkedIn](#) et [Instagram](#)). Elle a ainsi réalisé avec le soutien du MILL (Media Inovation & Intelligibility Lab) une vidéo de présentation de la clinique qui a rencontré un grand succès sur les réseaux. Ce travail de communication et de diffusion est aussi assuré par la coordinatrice de la clinique. Cela permet de faciliter l'obtention de financements mais aussi de développer des synergies et des rencontres. En 2025, nous avons aussi préparé la création d'un site web dédié à la clinique et ses activités. Celui-ci verra le jour en 2026. Cela nous permettra de rendre la communication autour de nos activités plus fluide et plus complète.

LA CLINIQUE DANS LE PROGRAMME DE LA FACULTÉ DE DROIT

LA CLINIQUE JURIDIQUE EST DEVENUE UNE RÉFÉRENCE EN FACULTÉ DE DROIT. ELLE OFFRE AUX ÉTUDIANT.E.S UNE ALTERNATIVE AUX MÉMOIRES CLASSIQUES QUI ÉTAIENT DÉJÀ COMPLÉTÉS PAR LA POSSIBILITÉ DE FAIRE DES MOOT COURT (DES CONCOURS DE PLAIDOIRIE À L'INTERNATIONALE). CHAQUE ANNÉE, UNE CINQUANTAINE D'ÉTUDIANT.ES DÉPOSENT UNE LETTRE DE MOTIVATION AFIN DE REJOINDRE LE PROJET CLINIQUE. EN 2024, NOUS AVONS DÛ AGRANDIR LA SECTION MIGRATION POUR POUVOIR Y ACCUEILLIR 6 ÉTUDIANT.ES SURNUMÉRAIRES ET NE REFUSER PERSONNE.

LE PROGRAMME EST FINANCÉ D'UNE PART PAR L'IMPLICATION DES ENSEIGNANT.ES, APPUYÉ.ES PAR LES CHERCHEURS ET CHERCHEUSES ET D'AUTRE PART PAR LES FONDATIONS LOUVAIN, FERI, TALITHA KOUM ET DE BOECK. NOUS ŒUVRONS POUR QUE LEUR SOUTIEN SE POURSUIVE ET POUR EN METTRE D'AUTRES EN PLACE. C'EST NOTRE DÉFI LE PLUS IMPORTANT : TROUVER DES FONDS POUR PÉRENNISER NOS ACTIVITÉS CLINIQUES.



LES PROJETS EN 2025

L'activité principale de la clinique consiste en la réalisation des mémoires en collaboration avec les ONG et associations. Outre ce projet, la clinique s'est lancée en 2023 dans une aventure artistique et juridique aux côtés de la compagnie du Magic land théâtre, avec la création d'une pièce de théâtre sous forme d'un procès fictif, ce projet a été mené jusqu'à son terme : trois représentations ont été données en novembre 2024, à guichet fermé. Et le spectacle, fort de ce succès, sera repris quatre fois en novembre 2025.

LE GROUPE "DROIT DES MIGRATIONS" – SYLVIE SAROLEA & CHRISTINE FLAMAND

1) Partenariat avec *Belrefugees*

Le groupe « migrations » a continué son travail avec la Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugié.es ([Belrefugees](#)). Ce partenariat est né en 2018 et rencontre toujours un franc succès, sa longévité nous permet de l'améliorer chaque année et de le rendre de plus en plus didactique et engagé.

Dans un premier temps, les étudiant·es sont formé·es à la procédure d'asile, à la conduite d'entretiens, aux contextes socio-culturels, aux enjeux psychologiques, éthiques, ainsi qu'à la posture professionnelle à adopter dans le cadre d'entretiens avec des personnes demandeuses de protection internationale. Les clinicien.nes apprennent aussi à distinguer les rencontres menées dans un esprit de service ou de découverte de celles qui s'inscrivent dans le travail empirique nécessaire à la réalisation de leur mémoire.

Ils et elles rencontrent ensuite des personnes afin de les préparer à leur premier entretien dans le cadre de la demande d'asile, recueillent leurs récits de vie et participent à la compréhension de parcours migratoires parfois entamés depuis de nombreuses années. Ils et elles analysent ces témoignages, posent des questions et accompagnent les migrant·es dans la préparation de leur récit en vue de sa présentation devant l'administration belge. Ces témoignages sont consignés et communiqués aux dites personnes. Ils et elles expliquent également le cadre de la demande d'asile et ses exigences.

Ce travail met les étudiant.es en lien direct avec un public très présent dans les médias, mais rarement représenté à travers des visages ou des histoires concrètes.

Suite à ces rencontres et fort de cette expérience de terrain, les étudiant.es définissent leurs sujets de mémoire et se lancent dans la recherche et la rédaction.

2) Partenariat avec le Collectif des femmes



Fort.es de leur formation aux entretiens individuels, les étudiant.es se mettent aussi, et dans le même temps, au service de l'association le Collectif des femmes (<https://www.collectifdesfemmes.be/>). La mission y est différente quant à la forme : les clinicien.nes assurent, à trois ou quatre, une formation de deux heures pour un groupe d'une quinzaine de personnes demandeuses de protection internationale. Ils et elles font ainsi à leur tour preuve de pédagogie en informant ce public quant à la procédure d'asile en Belgique. Avec cette mission, les étudiant.es se retrouvent dans une nouvelle posture : celle de formateur.ice et de passeur d'informations juridiques et administratives. A la fin de la séance, les étudiant.es répondent aux questions posées individuellement ou avec le groupe. Un.e assistant.e en droit des étrangers est toujours présent.es pour sécuriser les étudiant.es et les aider à répondre à certaines questions.

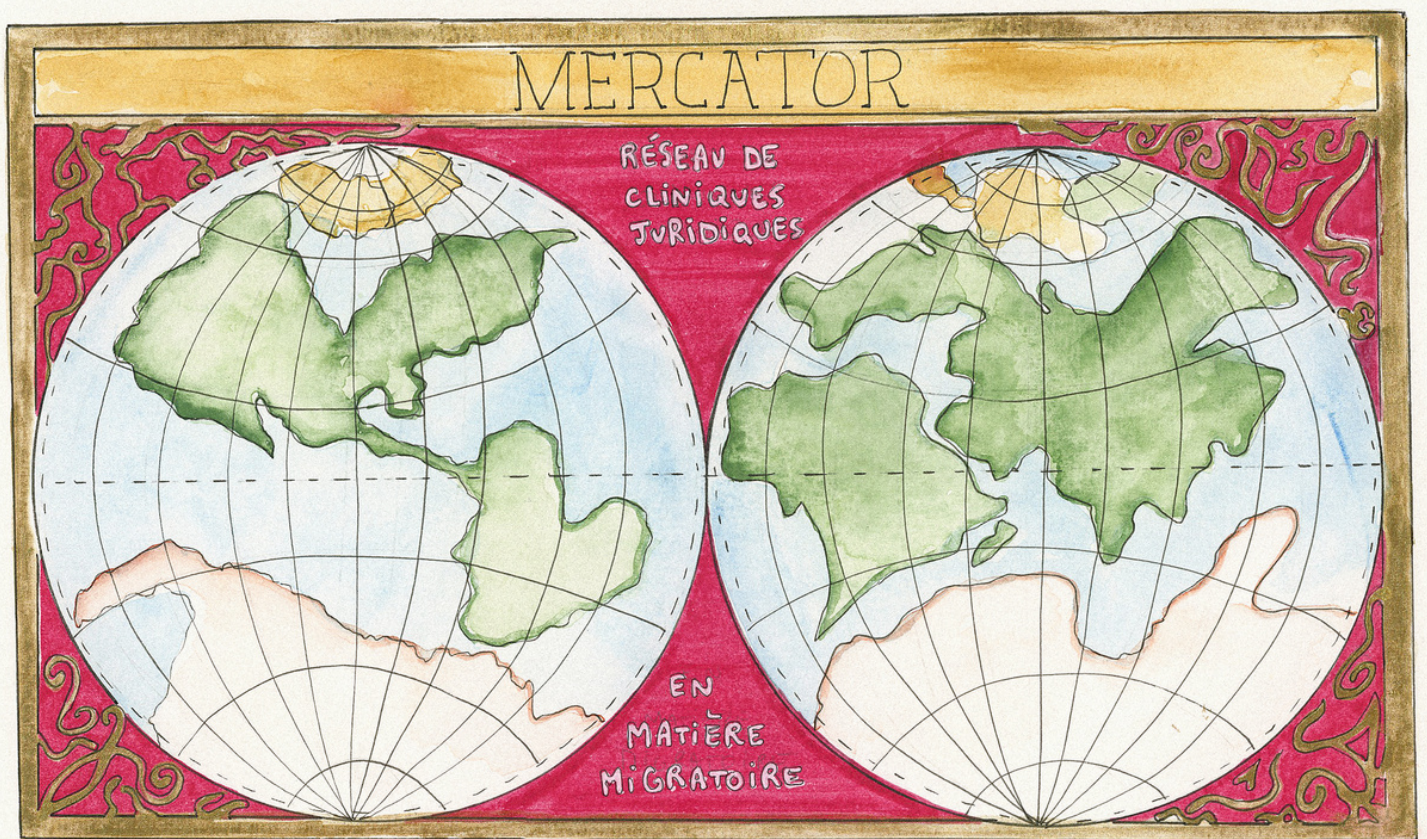


3) LE PROJET MERCATOR

Trois étudiantes, qui participent de ce projet d'entretiens avec des personnes demandeuses d'asile, travaillent aussi au développement du réseau Mercator, au côté de quatre autres étudiant.es clinicien.es.

Mercator est un réseau de cliniques juridiques réunies autour du droit des migrations. L'objectif de ce réseau est de permettre aux étudiant.es de confronter les regards des nords et des suds pour élargir les connaissances et réfléchir ensemble à des politiques plus équitables.

Mercator réunit ainsi les cliniques qui se situent sur une trajectoire migratoire qui va de la République Démocratique du Congo au Canada en passant par l'Afrique de l'Ouest (Sénégal), du Nord (Tunisie et Maroc) et l'Europe (Italie et Belgique). Le réseau rassemble ainsi une cinquantaine d'étudiant.es et d'enseignant.es et est coordonné par notre clinique.



Tout au long de l'année académique, les étudiant.es remplissent différentes missions, toutes visibilisées sur le site web du réseau Mercator:

- Rassemblement et analyse de décisions de justice prises dans leur pays ou par les juridictions internationales ;
- Création de podcasts qui retracent les rencontres entre les cliniques du réseau, sur différents thèmes ;
- Partage des actualités migratoires des pays partenaires.

Et enfin, une rencontre fondatrice a lieu une fois par an, en présence, lors d'un séminaire organisé dans un des pays membres du réseau Mercator. Cette première rencontre a eu lieu à l'université de Carthage à Tunis. Durant ce temps partagé, les étudiant.es suivent des séminaires, effectuent des travaux de groupe, des visites et réalisent des exercices de mise en situation en équipes mixtes.



ASTRID TÉMOIGNE



« Mercator est la plus belle opportunité académique qui m'ait été offerte.

Travailler dans ce réseau fut, à mon sens, ce que devrait être un mémoire de fin d'études : une expérience unique dans un parcours universitaire, des échanges riches avec des personnes hautement qualifiées, passionnées et inspirantes ; un tremplin vers l'avenir professionnel, offrant des perspectives ainsi qu'un encouragement à devenir compétent·e, conscient·e et innovant·e ; et enfin, la juste reconnaissance de nos compétences académiques et de nos qualités humaines.

Faire partie du Réseau Mercator, et plus particulièrement avoir pu participer à la semaine en Tunisie, fut un tournant dans mon parcours. Je ne pourrais le dire autrement : il y a eu un avant, et il y aura un après.

Lors de cette rencontre, la qualité de l'enseignement a rencontré la justesse. Les regards se sont croisés et la multiculturalité est venue parfaire le tout. (...)

(...) le plus grand privilège fut celui de recevoir ces enseignements aux côtés de mes camarades, venu·es elles et eux aussi des quatre coins du monde. Nos cultures comme des aimants. La différence comme dénominateur commun. Nous nous sommes raconté·es nos histoires, et au fil des jours, nous en avons écrit une ensemble. Échanger nos connaissances, nos ressentis, nos appréhensions, nos rêves. Comprendre que notre place dans cet auditoire n'a pas été obtenue de la même façon. Que ce savoir n'éveille pas les mêmes consciences. Sentir que cette rencontre crée des liens. Observer, s'exprimer, rire. Apprendre de nous. Partager la volonté d'entretenir ces liens. Devenir ami·es.

(...)

À présent, la mer nous sépare à nouveau.

Celle que certains survolent en avion, avec un passeport sans nécessité de visa.

Et que d'autres traversent à la nage, sans garantie d'y voir l'autre rive.

La Méditerranée.

(...) je travaille à devenir une meilleure juriste.

C'est ainsi que nous changerons le monde.

(...)»



LE GROUPE “DROIT SOCIAL” – AURIANE LAMINE

En 2025, la section droit social de la clinique a entamé un travail de collaboration avec l'association UTSOPI (L'Union belge des Travailleur.euses du sexe). UTSOPI œuvre pour la défense des droits des travailleur.euses du sexe en Belgique, notamment à travers un engagement politique. L'organisation intervient dans les décisions publiques ayant un impact sur leur vie et leurs conditions de travail. Elle cherche également à transformer les représentations sociales liées au travail du sexe en déconstruisant les stéréotypes et les idées reçues. UTSOPI offre par ailleurs un espace sûr où les travailleur.euses du sexe peuvent se rassembler.

Le droit belge a connu une réforme importante: la modification du Code pénal quant à la notion de proxénétisme. Cette réforme a permis l'adoption d'une loi sur le contrat de travail du sexe. Ce changement législatif important pose de nombreuses questions juridiques qui impactent directement le quotidien des travailleurs.ses du sexe. Ainsi, les étudiantes cliniciennes ont mené des recherches sur ces sujets, ont analysé la jurisprudence et la doctrine, avec en ligne de mire, la protection des droits fondamentaux de ces travailleurs.ses.

Elles ont aussi élaboré différentes possibilités quant à la construction d'espaces de travail partagés et auto-gérés en Région bruxelloise pour permettre aux travailleur.ses du sexe de travailler en sécurité et devenir leur propre patron.



“Pour UTSOPI, en tant qu'organisation qui lutte pour le respect des droits humains des travailleur.ses du sexe, travailler avec la clinique Rosa Parks s'est avéré précieux et pertinent. Il a en effet été possible d'adresser au groupe d'étudiant.es des questions pointues et spécifiques à notre secteur, et les réponses apportées ont été particulièrement précises et développées. Celles-ci nous sont utiles pour comprendre certaines nuances législatives, et pour entrer en contact avec certaines décisions juridiques dont nous n'avions pas connaissance. Ainsi cette collaboration de travail entre notre organisation et la clinique a-t-elle été fructueuse. Et nous ne pouvons qu'encourager le développement de tels échanges entre le champ étudiant et celui de la société civile.”

Marianne, travailleuse à l'UTSOPI, témoigne:

LE GROUPE “DROIT PUBLIC” ET “DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ”

– CÉLINE ROMAINVILLE ET STÉPHANIE FRANCO



En collaboration avec la Commission environnement de la Ligue des droits humains, Fian, Greenpeace Belgium et des étudiant.es de la Louvain school of management de l'UCLouvain, une série d'étudiants en droit mènent, depuis 2023, des recherches relatives au contentieux contre TotalEnergies: «The Farmer case».

À l'origine de cette affaire se trouve Hugues Falys, un paysan du Hainaut, qui a décidé de poursuivre en justice TotalEnergies pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. C'est une première en Belgique ! Jamais encore, une multinationale ne s'est retrouvée devant les tribunaux belges pour cette raison.

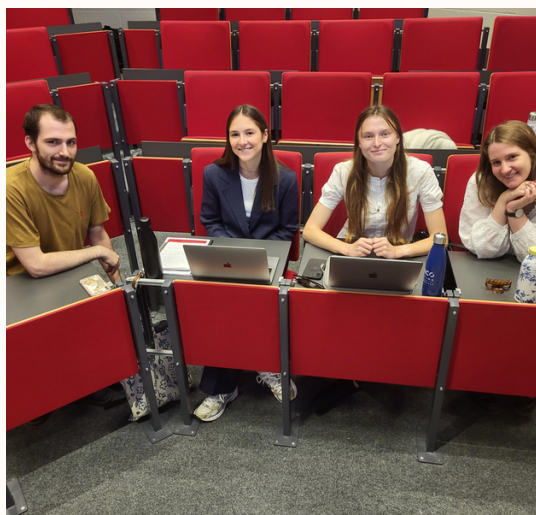
Agriculteur-paysan depuis une trentaine d'années, Hugues subit de plein fouet les effets du dérèglement climatique. Sa ferme, située à Lessines dans la province de Hainaut, a enduré plusieurs événements climatiques extrêmes, dont des épisodes de vague de chaleur et de sécheresse.

Résultat : des pertes importantes, un surcroît de travail, un stress permanent et une immense inquiétude pour les années à venir.

Hugues a donc décidé de poursuivre en justice une multinationale qui contribue au dérèglement climatique : *TotalEnergies*; c'est une des entreprises qui émet le plus de gaz à effet de serre au monde.

Les recherches des étudiant.es, sous la houlette des Professeures Céline Romainville et Stéphanie Franco, tournent autour de la question de la responsabilité des acteurs privés multinationaux pour violation des droits et libertés en raison du dérèglement climatique.

En 2025, les étudiant.es ont été mis au travail dans l'urgence pour respecter le calendrier judiciaire: les conclusions des avocat.es d'Hugues Falys étaient attendues pour la fin du mois de juin 2025, les étudiant.es ont donc travaillé de manière intense entre les mois de février et de mai 2025; et leurs contributions ont été directement utiles à la rédaction des dernières conclusions dans cette affaire (en première instance).



Les étudiant.es se sont concentré.es notamment sur les questions suivantes :

- L'horizontalisation des droits humains ;
- La santé mentale, en général et dans les contentieux climatiques ;
- Le lien causal dans le contentieux climatique ;
- Le Greenwashing ;

En 2025, l'affaire continue : les plaidoiries ont lieu en novembre et les étudiant.es sont bien sûr invité.es à y assister et à en rendre compte (sous forme d'articles et en participant à la réalisation d'un documentaire en cours de réalisation par Luc Dechamps – documentaire qui a été reconnu comme outil pédagogique innovant et soutenu en ce sens par le fonds de développement pédagogique de l'UCLouvain).

Les dix-huit mois de clinique auront donc été bien remplis : des recherches pour l'écriture des dernières conclusions, en passant par le compte-rendu des audiences, la participation à la réalisation du documentaire (et par là même la vulgarisation des savoirs juridiques) pour finir avec la construction d'un colloque autour des thèmes qu'ils auront travaillés tout au long de leur parcours clinique (pour le mois de mai 2026).

UN PROJET ARTISTIQUE ET JURIDIQUE, QUAND L'ART RENCONTRE LE DROIT

Trois étudiant.es clinicien.nes ont eu pour tâche, en étroite collaboration avec des associations, des chercheur.ses de la République Démocratique du Congo et des historien.nes, de mener des recherches autour de l'assassinat de Patrice Lumumba, Premier Ministre au moment de l'indépendance du Congo. Sur base de ces recherches, la compagnie du Magic land théâtre, en la personne de Claire-Marie Lievens (qui coordonne aussi la clinique) a créé une pièce de théâtre inédite sous forme d'un jury d'assise fictif chargé de discuter des responsabilités dans ce meurtre. Ainsi, «Qui a tué Patrice Lumumba?» a été interprété par onze personnes, dont 4 étudiant.es clinicien.nes et un Professeur de la clinique, au Magic land théâtre les 22, 23 et 24 novembre 2024.





Par ce projet, nous voulions d'une part initier une dynamique mêlant art et droit et d'autre part, sur le fond, faire un état des lieux de la question coloniale et la traduire en termes clairs et « spectaculaires ».

Les étudiant.es qui ont participé des recherches autour de ce projet ont ensuite rédigé un mémoire sur la même problématique, en creusant des questions de droit international pénal et de responsabilités étatiques. L'une des étudiants a quant à elle créé un dossier pédagogique pour accompagner la pièce lors de ses reprises (prévue pour les 16, 17, 18 et 19 octobre 2025).

Hinde témoigne :

« (...), je trouve que cette expérience est extrêmement enrichissante ! En travaillant avec toute cette équipe incroyable, j'ai découvert l'importance de l'immersion dans un texte pour en saisir toutes les subtilités, non seulement au niveau des mots, mais aussi à travers le corps et l'émotion.

(...) il est clair que le théâtre, loin d'être une simple performance artistique, peut être un outil puissant de transmission de savoirs et d'exploration de problématiques complexes. À travers la recherche-crédation, chaque répétition, chaque mise en scène devenait une occasion de questionner, de comprendre et d'approfondir les idées qui se cachent derrière les événements historiques. Cela permet de développer des compétences analytiques et critiques tout en améliorant la capacité à travailler en équipe et à communiquer des idées de manière créative et structurée. »

Pour l'avenir, ce projet sera pérennisé grâce au Fonds de développement pédagogique, dans sa section innovation, qui a donné son accord pour financer un salaire à mi-temps pendant deux années pour Claire-Marie Lievens (pour la mise en place d'une nouvelle pièce de théâtre et de cours en Art & Droit).

Dans un contexte où l'art et le droit voient leur légitimité remise en question par le pouvoir politique, il nous semblait urgent de rappeler leur rôle essentiel. L'art peut être un outil de résolution non violente des conflits et le théâtre un vecteur de lien social. Il permet aussi de poser des questions et de faire passer des messages par les sens et l'émotion, au-delà de la rationalité. Le droit, quant à lui, est indispensable au vivre-ensemble, à la protection des plus vulnérables et à l'exercice de la démocratie.

Ainsi, ce projet répond à un renouvellement pédagogique nécessaire : remettre l'art et le droit au cœur de nos démocratie par l'enseignement, en développant une pédagogie innovante qui réunit ces deux disciplines. Les étudiant.es faisant face à une époque particulièrement anxiogène et dans laquelle l'enseignement classique peine parfois à faire sens, les mettre au travail en passant par l'art leur permet de s'approprier le savoir scientifique autrement, et d'apprendre à le partager d'une toute autre façon.



CONCLUSION, DÉFIS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La clinique juridique rencontre d'année en année un succès grandissant. Notre réputation nous précède et les étudiant.es sont toujours plus nombreux à vouloir y participer.

Dans un monde en pleine transformation, où les repères vacillent, la clinique juridique se présente comme une alternative vivante et porteuse d'espoir. Nos étudiant.es ne se résignent pas : ils et elles veulent comprendre, agir, et surtout contribuer à construire un avenir plus juste. Leur soif de sens se traduit par une volonté d'engagement concret. À travers la clinique, ils et elles découvrent le pouvoir du droit comme levier de changement, comme outil pour faire émerger de nouvelles solidarités et imaginer d'autres possibles.

Nous sommes fières de constater que les étudiant.es clinicien.nes développent à la fois leurs aptitudes de juriste et de citoyen.ne. La démarche clinique leur permet ainsi d'évoluer rapidement vers une posture professionnelle, d'autonomie et de responsabilité.

Pour le reste, notre principal défi demeure dans le financement de cette aventure académique particulière. En effet, nous ne bénéficions d'aucun soutien structurel et sommes continuellement à la recherche de fonds pour pérenniser notre activité.



ET DEMAIN ?

Depuis 2018, le fil rouge qui réunit toutes nos actions est celui des droits humains, aujourd'hui, nous souhaitons le renforcer à l'aide de la notion des « communs ».

Les communs désignent des modes d'usage et de gestion collective d'une ressource ou d'un bien par une communauté. Cette notion dépasse la traditionnelle opposition entre propriété privée et publique, en mettant l'accent sur l'accès équitable, le partage et les modalités de prise de décision, plutôt que sur la question de la propriété. Les champs d'application des communs sont variés : ils peuvent concerner aussi bien l'accès aux ressources naturelles que le logement ou encore le savoir.

Cette notion fait son chemin en droit et nous souhaitons l'approfondir à l'avenir pour continuer, avec nos partenaires associatifs et nos étudiant.es, de défendre l'environnement et la justice sociale.

